RÉGION ACADÉMIQUE
CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE

SESSION 2027

GUIDE PRATIQUE DU CANDIDAT INDIVIDUEL

Inscription • Épreuves • Évaluations • Notes • Dispenses • Résultats

▨ À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Aux candidats qui ne sont pas scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat et qui souhaitent présenter le baccalauréat général ou technologique en tant que **candidats individuels**.

⚠ **Les candidats qui, à titre dérogatoire, demandent à subir les épreuves anticipées de Français en même temps que les autres épreuves du baccalauréat**, sont concernés par cette procédure. Ils ne doivent pas s'inscrire à l'examen sur le niveau 1ère (Epreuves anticipées).

1. INSCRIPTION

🖩 Dates d'inscription — session 2027

▨ Ouverture	Mardi 6 octobre 2026 à 14 h
▨ Clôture	Vendredi 20 novembre 2026 à 17 h
▨ Dernier délais	Pièces Justificatives le 4 décembre 2026

⚠ **Respectez impérativement ces dates.**
Après la clôture, aucune inscription ou modification ne peut être prise en compte.

Où s'inscrire ?

L'inscription s'effectue en ligne sur le portail dédié aux candidats individuels, **Cyclades**.

Documents à préparer

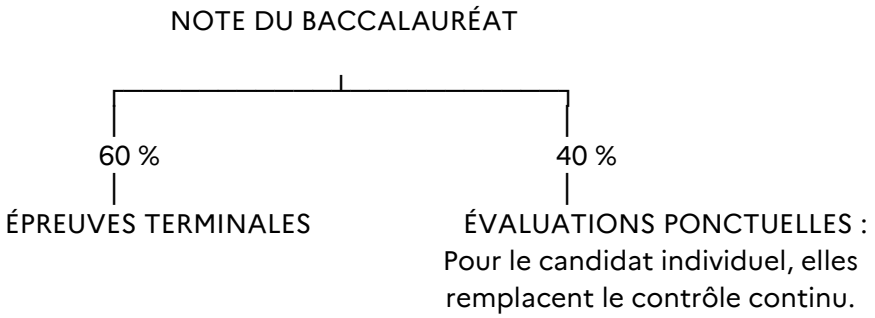
- Pièce d'identité ;
- relevés de notes antérieurs, si applicable ;
- justificatifs concernant une dispense ou une situation particulière ;
- attestation de formation à distance, lorsque la situation le nécessite .

Comment s'inscrire ?

- Création et activation d'un compte candidat sur Cyclades (**Ne concerne que les candidats totalement nouveaux** : si le candidat vient de première ou s'il possède déjà un compte cyclades, il doit utiliser le compte existant puis mettre à jour sa candidature BGT).
- La confirmation d'inscription (**Pour que l'inscription soit définitive, le candidat doit valider son inscription via son compte cyclades et y déposer les pièces justificatives demandées).**

2. LE BACCALAURÉAT DU CANDIDAT INDIVIDUEL

▧ Deux parties composent la note du baccalauréat



À retenir : un candidat individuel ne bénéficie pas des moyennes de contrôle continu d'un établissement. Il passe des **évaluations ponctuelles** pour la partie correspondant au contrôle continu.

3. LES ÉPREUVES

✍ Épreuves terminales

Voie générale

Épreuve	Coefficient
Français écrit	5
Français oral	5
Mathématiques anticipées	2
Philosophie	8
Grand oral	8
Enseignement de spécialité n°1	16
Enseignement de spécialité n°2	16

Voie technologique

Épreuve	Coefficient
Français écrit	5
Français oral	5
Mathématiques anticipées	2
Philosophie	4
Grand oral	12
Enseignement de spécialité n°1	16
Enseignement de spécialité n°2	16

Épreuves anticipées (inscription à titre dérogatoire)

- **Français écrit et oral** (**À prévoir pour l'épreuve orale anticipées de français :** récapitulatif des textes et œuvres étudiés conformément au programme des épreuves anticipées de français ; Exemplaires des œuvres intégrales étudiées.)
- **Mathématiques**

✍LES ÉVALUATIONS PONCTUELLES

Pour un candidat individuel, les évaluations ponctuelles remplacent le contrôle continu.
Elles concernent notamment :

- l'enseignement de spécialité suivi uniquement en Première ;
- l'histoire-géographie ;
- la langue vivante A ;
- la langue vivante B ;
- l'enseignement scientifique en voie générale ;
- les mathématiques en voie technologique ;
- l'enseignement moral et civique ;
- l'éducation physique et sportive selon les modalités prévues ;
- les éventuels enseignements optionnels.

Deux possibilités selon l'âge et le parcours du candidat

OPTION 1 — Évaluation en une seule fois

Les évaluations sont organisées en fin de cycle terminal et portent sur les programmes concernés de **Première et Terminale**.

OPTION 2 — Évaluation sur deux années (modalité obligatoire pour les candidats de moins de 20 ans n'ayant jamais passés les épreuves anticipées et le contrôle continue de 1ere)

Les évaluations sont réparties :

- en Première, sur le programme de Première ;
- en Terminale, sur le programme de Terminale.

▨ **Le choix de la modalité d'évaluation est effectué lors de l'inscription et doit être respecté selon les règles applicables.**

4. CALENDRIER DES ÉPREUVES —2027

Date / période	Épreuve
À partir du 24 au 28 mai 2027	Évaluations ponctuelles des candidats individuels
Lundi 14 juin 2027	Philosophie
Mardi 15 juin 2027	Français écrit
Mercredi 16 au vendredi 18 juin 2027	Épreuves de spécialité
Lundi 21 juin 2027	Mathématiques anticipées
Juin 2027	Épreuves du Grand oral selon calendrier académique
À compter du mardi 6 juillet 2027	Résultats du premier groupe
8 Juillet 2027	Second groupe / rattrapage

📌 **Les dates et horaires des épreuves orales, pratiques et de certaines évaluations sont communiqués au candidat sur sa convocation.**

5. CONSERVATION, BENEFICE DES NOTES ET DISPENSE

🥏 Conservation et bénéfice des notes

Après un échec au baccalauréat, les notes des épreuves terminales **égales ou supérieures à 10/20** peuvent être conservées dans les conditions prévues par les textes. Cela concerne uniquement les notes obtenues au 1er groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education).

⚠ Cependant, **aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé le bénéfice de la conservation des notes**, à l'exception des candidats qui présentent un handicap et qui conservent des bénéfices de notes dans le cadre d'une demande d'aménagement d'épreuves. Il est donc indispensable de consulter le **relevé de notes de la dernière session** avant de choisir les épreuves à repasser.

⚠ Le bénéfice n'est pas automatique. Il est indispensable d'en faire la demande à l'inscription.

🥏 Dispenses

Des dispenses peuvent être prévues dans certaines situations, notamment :

- candidat déjà titulaire d'un baccalauréat ;
- situation médicale ou de handicap.

6. APRÈS LES ÉPREUVES

📣 Résultats

Les résultats sont publiés à partir du **6 juillet 2027** pour le premier groupe.

Ils sont accessibles selon les modalités de l'académie :

- en ligne ;
- dans les centres d'examen.

📄 Relevé de notes

Le relevé de notes est accessible via l'espace candidat **Cyclades.**

🔑 Copies

Les copies accessibles à la consultation peuvent être consultées depuis l'espace candidat **Cyclades.**

7. SECOND GROUPE — RATTRAPAGE

Les candidats concernés par le second groupe passent les épreuves selon les modalités fixées par leur académie.

Pour la session 2027, les épreuves du second groupe doivent être terminées **au plus tard le 9 juillet 2027**.

8. SESSION REMPLACEMENT (épreuves ponctuelles terminales)

Toute absence à une épreuve ponctuelle terminale doit être dûment justifiée. Le justificatif doit être adressé à la division des examens et concours au plus tard trois jours ouvrables après le déroulement de l'épreuve. En cas d'absence pour cause de force majeure dûment constatée, le candidat individuel est convoqué, à sa demande (formalisée par écrit et adressée à la DEC en même temps que le justificatif d'absence) à une épreuve ponctuelle de remplacement qui se déroulera au mois de septembre 2027.

9. POINTS DE VIGILANCE ⚠

🕐 Respecter les délais

6 octobre 2026 à 14 h → 20 novembre 2026 à 17 h

Aucune modification ne doit être effectuée hors délai.

⚠ Demande d'aménagements d'épreuves au titre du handicap

Pour bénéficier d'aménagements d'épreuves, le candidat doit impérativement signaler sa situation de handicap dans CYCLADES et déposer un dossier auprès de la rectrice y compris pour les étalements des épreuves sur plusieurs sessions avant le 5 mars 2027.

🪪 Pièce d'identité

Prévoir une pièce d'identité correspondant aux exigences indiquées sur la convocation.

📄 Vérifier son relevé de notes

Avant l'inscription, identifier :

- les épreuves déjà validées ;
- les notes pouvant être conservées ;
- les épreuves à repasser ;
- les éventuelles dispenses.

🚫 Fraude

La fraude ou la tentative de fraude peut entraîner une sanction disciplinaire, pouvant notamment aller jusqu'à **5 ans d'interdiction de se présenter à certains examens**, selon la décision de la commission compétente.

10. CHECK-LIST DU CANDIDAT

AVANT L'INSCRIPTION

☐ Vérifier son statut de candidat individuel
☐ Préparer sa pièce d'identité
☐ Rassembler ses anciens relevés de notes
☐ Identifier les éventuelles dispenses
☐ Choisir sa voie et ses enseignements de spécialité

PENDANT L'INSCRIPTION

☐ Créer / accéder à son espace candidat
☐ Compléter l'inscription
☐ Vérifier toutes les informations
☐ Transmettre les justificatifs demandés
☐ Conserver la confirmation d'inscription

AVANT LES ÉPREUVES

☐ Télécharger la convocation
☐ Vérifier les dates et lieux
☐ Préparer la pièce d'identité
☐ Vérifier le matériel autorisé
☐ Préparer les documents nécessaires aux épreuves concernées

APRÈS LES ÉPREUVES

☐ Consulter les résultats
☐ Télécharger le relevé de notes
☐ Vérifier l'éventuelle admission au second groupe
☐ Consulter les copies accessibles
☐ Conserver tous les documents de la session

ANNEXE - SITUATIONS PARTICULIÈRES — TABLEAU DÉTAILLÉ

Ce tableau permet d'identifier rapidement les règles applicables selon la situation du candidat

➔ Candidat redoublant la classe de terminale

Le relevé de notes de la session précédente est nécessaire.

2026	2027	Peut demander à conserver	Conserve	Ne conserve pas
scolaire	individuel	**EAF** (2024 - art 4 16/07/2018 EAF) **notes ≥ 10 des épreuves terminales** (Philo - EDS et GO)	CC 1ère	CC terminale (doit subir les évaluations ponctuelles au titre du CC) EPS
individuel	individuel	**EAF** (2024 - art 4 16/07/2018 EAF) **notes ≥ 10 des épreuves terminales** (Philo - EDS et GO)	Notes **épreuves** ponctuelles **au titre du CC de 1ère si elles ont été passées** (HG LVA LVB EMC ES ou Maths et EDS 1ère)	Notes **épreuves ponctuelles au titre du CC de terminale ou du cycle si les** **Épreuves ponctuelles au titre CC de 1ère n'ont pas été passées** (HG LVA LVB EMC ES ou Maths)

SNP = spécialité non poursuivie – ES = enseignement scientifique – EMC = enseignement moral et civique – EAF = épreuves anticipées de français – EDS = enseignement de spécialité – GO = grand oral

➔ Candidat ayant échoué au baccalauréat avant la session 2021

Le relevé de notes de la session précédente est nécessaire.

Peut demander à conserver	Ne conserve pas
notes ≥ 10 des **épreuves terminales du 1er groupe** (EAF - Philo - HG - LVA - LVB - EPS - Spécialité de chaque série au titre 1 EDS)	Note épreuve facultative

➔ Changement de statut entre la première et la terminale

Le relevé de notes de la session précédente est nécessaire.

Situation antérieure	Situation Rentrée 2026/2027	Conserve	Peut choisir de conserver ou pas
Candidat scolaire en 1ère	Candidat individuel en terminale	EAF SNP	Notes CC 1ère S'il ne conserve pas ses notes, il devra subir en 2026 les évaluations ponctuelles au titre du CC sur le programme cycle, sinon ce sera sur le programme classe de terminale

➔ Candidats déjà titulaires d'un baccalauréat

(Arrêté du 14/05/2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat général et technologique déjà titulaires d'un baccalauréat)

Situation candidats	Dispenses	Epreuves à subir
Titulaires BCG obtenu avant 2021	Dispense EAF – Philo - CC	GO – 2 EDS (classe de Terminale)
Titulaires BCG à compter 2021	Dispense EAF – Philo – GO - CC	2 EDS (classe de terminale). Au moins 1 EDS différent de ceux subis lors succès
Titulaires BTN obtenu avant 2021*	Dispense EAF – CC - Philo (s'ils se représentent au BTN)	GO – 2 EDS – Philo (s'ils se présentent au BG)
Titulaires BTN à compter 2021*	Dispense EAF – GO - CC – Philo (s'ils se représentent au BTN)	2 EDS – Philo (s'ils se présentent au BCG)

*Les candidats au BGT, déjà titulaires d'un BTN et se présentant dans la même série dont ils sont titulaires doivent choisir un enseignement spécifique différent de celui dont ils sont titulaires

Les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique obtenu avant la session 2027 passent en outre l'épreuve anticipée de mathématiques.
Les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique ayant échoué à la session 2026 sont dispensés de l'épreuve anticipée de mathématiques pour la session 2027.

➔ Candidats changeant de série ou de voie de formation

(Arrêté du 6/11/2019 relatif à la dispense de certaines épreuves du BGT pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation)

Rentrée 2026/2027	Année scolaire 2025/2026	Dispenses	Conservation
Terminale BCG	1ère ou Terminale BTN	SNP C – Enseignement scientifique	CC 1ère HG – LVA – LVB et EMC
Terminale BTN	1ère ou Terminale BCG	SNP BTN - Mathématiques	
Terminale BTN	1ère ou Terminale autre série BTN	SNP	
Terminale BGT	Voie professionnelle	EAF sur demande CC 1ère	Sans objet

SOURCES OFFICIELLES

Pour toute vérification réglementaire, se reporter en priorité à :

- **Éduscol — Candidats individuels au baccalauréat général et technologique**
- **Ministère de l'Éducation nationale — Calendrier des examens**
- **Légifrance — Code de l'éducation**
- **Légifrance — Arrêtés relatifs au baccalauréat général et technologique**
- **Cyclades — espace candidat**